

PAR DÉPÔT ÉLECTRONIQUE ET EN MAINS PROPRES

Le 06/01/2010

Me Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
Tour de la bourse, C.P. 001
800, Place Victoria, 2^e étage, bureau 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Objet : Demande d'approbation du plan d'approvisionnement 2011–2020 – R-3748-2010 –

Réplique du ROEÉ aux commentaires d'Hydro-Québec concernant les demandes d'intervention

ND : 1001-059

Chère consœur:

Conformément à la décision procédurale D-2010-146 et suite aux commentaires d'Hydro-Québec du 22 décembre 2010, la présente lettre fournit la réplique du ROEÉ.

Le ROEÉ note avec satisfaction qu'Hydro-Québec ne s'oppose à aucune des demandes d'intervention. Nous demandons par conséquent à la Régie de recevoir la demande d'intervention du ROEÉ, d'autoriser la preuve d'expert qu'il propose et d'approuver le budget de participation soumis.

Le ROEÉ informe la Régie que ses efforts en vue de possibles mesures de collaboration dans le traitement des enjeux de la présente cause se poursuivent. Toutefois, nous ne sommes pas encore en mesure de communiquer à la Régie les résultats de ces démarches.

Par ailleurs, nous désirons éclairer davantage la Régie concernant les deux commentaires spécifiques d'Hydro-Québec sur la demande d'intervention du ROEÉ.

D'abord, quant à la pertinence de parler d'efficacité énergétique, le ROEÉ croit que le plan d'approvisionnement est le lieu idéal pour dégager des tendances à

long terme et des visions globales à mettre en place. En effet, les causes tarifaires et les suivis administratifs sont plutôt des lieux pour parler de budgets et pour analyser les résultats à court/moyen terme. [L'AEÉ ayant un futur incertain, le ROEE est d'avis qu'il faut néanmoins continuer la réflexion sur l'efficacité énergétique à long terme et dans une perspective globale, et que le plan d'approvisionnement est un forum qui convient à ce genre de réflexions.]

De plus, le ROEE est très heureux d'apprendre qu'Hydro-Québec considère son plan d'affaire bien défini et son approche, prudente. Toutefois, le ROEE croit que la cause devant la Régie est l'endroit approprié pour s'en assurer hors de tout doute grâce aux réponses aux DDR, aux expertises et au travail de recherche et d'analyse autour des preuves.

Veillez accepter, chère consœur, l'expression de nos sentiments distingués.

FRANKLIN GERTLER ÉTUDE LÉGALE

par : Franklin S. Gertler, avocat

FSG/na

cc: (courriel seulement)
Me Éric Fraser, Hydro-Québec
Eve-Lyne Couturier, IRIS